

Séance du Conseil Communal n°2023/08

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir en la salle de séance dans la Mairie à Schieren :

Mercredi, le 27 septembre 2023 à 18h00

Ordre du jour

1. Approbation de la modification ponctuelle du PAP "In der Wieschen"
2. Introduction d'un nouveau règlement interne de fonctionnement des commissions consultatives communales
3. Fixation des jetons de présence revenant aux membres des commissions consultatives communales
4. Détermination des nouvelles commissions consultatives communales
5. Nomination des présidents des commissions consultatives communales
6. Nomination du président, des membres et du secrétaire de la commission scolaire
7. Accord à une demande de subside extraordinaire de l'association "Fraen a Mammen"
8. Accord à deux demandes de morcellement concernant des fonds sis aux lieux-dits "Rue Kreuzberg" et "Rue de la Gare"
9. Approbation de divers contrats et conventions
10. Approbation de divers titres de recette
11. Rapports des représentants dans les différents syndicats intercommunaux et autres entités
12. Divers / Point d'information sur des sujets d'actualité et questions orales

Schieren, le 21 septembre 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Eric THILL
Bourgmestre

Yves WEIS
Secrétaire communal

